



**Association du comité de
défense de l'hôpital public et de
la maternité de Sarlat**



Sarlat, le 23 avril 2026

Permanence d'accès aux Soins de Santé

La permanence d'accès aux soins de santé est un dispositif mis en place au sein des hôpitaux pour la prise en charge des personnes en situation de précarité.

Dans ce cadre, des consultations médicales, sociales et infirmières sont proposées aux patients en difficulté.

L'équipe PASS peut être sollicitée pour recevoir tout patient et famille :

- qui n'a pas de couverture sociale (partielle ou totale)
- qui est en situation de précarité économique, sociale, familiale, psychologique...

Pour un étranger en situation régulière ou non, démunis face à leur problématique santé (soins, organisation/sortie hôpital, observance et/ou délivrance du traitement, organisation parcours de soins : orientation et choix d'un médecin traitant, devenir...).

Pour chaque patient, la PASS assure une liaison avec les partenaires concernés, intra et extra hospitaliers afin d'assurer un relais et une continuité de prise en charge.

Qui contacter ?

* Du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30 Avec ou sans rendez-vous Tel: **05 53 31 76 29** mail : pass@ch-sarlat.fr

La Permanence d'accès aux soins est assurée par une équipe : médecin, assistante sociale, infirmière...

Dans ce livret, vous trouverez des informations complémentaires.

Livret de présentation du service de la PASS

**** Vous pouvez aussi contacter [le Centre Intercommunal d'Action Sociale CIAS](#)**

Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (aide médicale, RSA, aide aux personnes âgées...) et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes telles que le conseil départemental, la préfecture ou les organismes de sécurité sociale.

<https://cias.sarlatperigordnoir.fr/>

***Pour tout contact : sauvons_hopital_sarlat@wanadoo.fr
ou Association de défense de l'Hôpital de Sarlat
Tél. : 0781057814***

Ne pas jeter sur la voie publique, imprimé par nos soins